



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
21 mai 2025
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Commission du commerce et du développement

Quinzième session

Genève, 28-30 avril 2025

**Rapport de la Commission du commerce
et du développement sur sa quinzième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 28 au 30 avril 2025



Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	3
I. Décisions de la Commission du commerce et du développement.....	3
A. Mettre les règles du commerce international au service du développement	3
B. Autres décisions prises par la Commission.....	4
II. Résumé du Président	5
A. Séance plénière d'ouverture.....	5
B. Mettre les règles du commerce international au service du développement	8
III. Questions d'organisation.....	10
A. Ouverture de la session	10
B. Élection du Bureau	10
C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.....	10
D. Questions diverses	11
E. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.....	11
Annexe	
Participation	12

Introduction

La quinzième session de la Commission du commerce et du développement s'est tenue au Palais des Nations, à Genève, du 28 au 30 avril 2025.

I. Décisions de la Commission du commerce et du développement

A. Mettre les règles du commerce international au service du développement

Conclusions concertées

La Commission du commerce et du développement,

1. *Considère* que le commerce peut être un puissant moyen de promouvoir une croissance économique inclusive et écologique et de réduire la pauvreté, et qu'il peut aider les pays en développement à atteindre les objectifs de développement durable ;

2. *Constate* l'apparition de questions nouvelles comme celles des changements climatiques, des minéraux critiques pour la transition énergétique, de l'appauvrissement de la biodiversité et de la rapidité du progrès technologique, qui s'accompagnent toutes d'avantages et d'inconvénients pour les pays en développement qui aspirent à une transformation structurelle ;

3. *Souligne* qu'il importe que le système commercial multilatéral soit fondé sur des règles, non discriminatoire, ouvert, juste, inclusif, équitable et transparent, et que l'Organisation mondiale du commerce en soit le centre ; souligne qu'il est impératif que ce système continue de soutenir les pays qui sont le moins bien intégrés dans le commerce mondial et de faciliter la réalisation des objectifs de développement durable ;

4. *Souligne* qu'il est essentiel que le commerce international profite à tous, en particulier aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises, aux femmes, aux jeunes, aux personnes handicapées et aux personnes vivant dans l'extrême pauvreté, et réaffirme que la question du développement occupe une place centrale dans les travaux de l'Organisation mondiale du commerce ;

5. *Réaffirme* que les dispositions accordant un traitement spécial et différencié aux pays en développement et aux pays les moins avancés font partie intégrante des travaux et des accords de l'Organisation mondiale du commerce, et fait observer que ces dispositions doivent être précises, effectives et opérationnelles ;

6. *Relève* que l'intégration régionale et les accords commerciaux préférentiels, y compris les projets de commerce et de coopération Sud-Sud et triangulaire, peuvent faire atteindre plus rapidement les objectifs de développement durable, favoriser la diversification économique et renforcer les capacités productives ;

7. *Demande* à la CNUCED de continuer de fournir des études et des analyses établies à partir de données factuelles et de promouvoir des activités de formation de consensus et de coopération technique afin que les pays en développement renforcent leurs capacités et leurs connaissances spécialisées, soient mieux intégrés dans l'économie mondiale et sachent mieux en tirer avantage, en vue d'un développement durable.

*Séance plénière de clôture
30 avril 2025*

B. Autres décisions prises par la Commission

1. Rapports des réunions d'experts

(Point 3 de l'ordre du jour)

1. À la séance plénière d'ouverture, le 28 avril 2025, la Commission du commerce et du développement a examiné le point 3 de l'ordre du jour.

a) Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement

2. Au nom de la Présidente de la quinzième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement, le secrétariat de la CNUCED a présenté le rapport.

3. La Commission a pris note du rapport, publié sous la cote TD/B/C.I/MEM.2/63.

4. Un groupe régional a affirmé que la question de la dépendance à l'égard des produits de base était prioritaire, étant donné que 85 % des pays les moins avancés étaient tributaires des exportations de deux ou trois produits de base. Il a affirmé qu'il était nécessaire de créer un groupe intergouvernemental d'experts sur les produits de base et le développement pour promouvoir la durabilité de la croissance et la diversification de l'économie, et a insisté sur l'intérêt des politiques industrielles et des stratégies de développement et sur l'importance d'une bonne gestion de la demande croissante en minéraux critiques pour la transition énergétique.

b) Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement

5. La Vice-Présidente-Rapporteuse de la onzième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement a présenté le rapport.

6. La Commission a pris note du rapport, publié sous la cote TD/B/C.I/MEM.4/33.

c) Réunion d'experts pluriannuelle sur le renforcement d'un environnement économique favorable à tous les niveaux à l'appui d'un développement inclusif et durable, et la promotion de l'intégration et de la coopération économiques

7. La Vice-Présidente-Rapporteuse de la septième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur le renforcement d'un environnement économique favorable à tous les niveaux à l'appui d'un développement inclusif et durable, et la promotion de l'intégration et de la coopération économiques, a présenté le rapport.

8. La Commission a pris note du rapport, publié sous la cote TD/B/C.I/MEM.8/20.

9. Un groupe régional et une délégation ont exprimé leur soutien aux réunions d'experts pluriannuelles et ont remercié la CNUCED de continuer de s'employer à élaborer des stratégies de développement. Une délégation a dit que, dans les Caraïbes, une attention particulière était accordée à la transformation des matières premières et à la fabrication à valeur ajoutée, car elles permettaient d'accéder plus facilement aux chaînes d'approvisionnement et aux chaînes de valeur et d'atténuer l'impact des variations des prix mondiaux et des chocs économiques. Des dispositions avaient été prises dans les secteurs des services, mais les capacités avaient encore besoin d'être renforcées, notamment avec l'aide de la CNUCED. En outre, il était essentiel de permettre aux pays de faire profiter les autres de leurs acquis, d'attirer des investissements et des fonds pour le développement, d'améliorer les transports et la logistique commerciale et de progresser dans la facilitation du commerce.

d) Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce

10. La Présidente de la onzième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce a présenté le rapport.

11. La Commission a pris note du rapport, publié sous la cote TD/B/C.I/MEM.7/33.

2. Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence

(Point 4 de l'ordre du jour)

12. Au nom de la Présidente de la vingt-deuxième session du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence, le secrétariat de la CNUCED a présenté le rapport.

13. La Commission a pris note du rapport, publié sous la cote TD/B/C.I/CLP/77, et approuvé les conclusions concertées qui y figuraient.

3. Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la protection du consommateur

(Point 5 de l'ordre du jour)

14. Au nom de la Présidente de la huitième session du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la protection du consommateur, le secrétariat de la CNUCED a présenté le rapport.

15. La Commission a pris note du rapport, publié sous la cote TD/B/C.I/CPLP/42, et approuvé les conclusions concertées qui y figuraient.

16. Un groupe régional et quelques délégations se sont félicités des travaux sur la concurrence et la protection du consommateur, dont ils ont reconnu la contribution essentielle au fonctionnement des marchés, à la croissance économique durable et à la coopération internationale. Ils ont dit que les groupes intergouvernementaux d'experts devaient continuer de tenir des sessions, que les mandats des groupes de travail informels devaient être maintenus et que la CNUCED devait poursuivre ses travaux sur l'économie numérique et sur les grandes entreprises technologiques. En outre, ils ont souligné l'importance des activités de renforcement des capacités et de coopération technique dans les domaines de la concurrence et de la protection du consommateur dans les pays en développement ainsi que le rôle de la politique de concurrence dans la promotion de l'innovation, de la croissance, de la consommation durable et de la collaboration, en particulier dans le contexte de la transition numérique.

II. Résumé du Président

A. Séance plénière d'ouverture

1. Déclarations liminaires

17. Dans son allocution d'ouverture, le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a dit que le thème de la session (« Mettre les règles du commerce international au service du développement ») était opportun au vu des événements des trois derniers mois, au cours desquels la situation commerciale mondiale avait beaucoup évolué et le système commercial multilatéral, représenté par l'Organisation mondiale du commerce (OMC), avait été ébranlé dans ses fondements. Il a affirmé que les hausses de droits de douane récemment annoncées étaient contraires au principe de la nation la plus favorisée, selon lequel une concession tarifaire obtenue par un membre de l'OMC était automatiquement accordée à tous les autres membres, avaient été décidées sans tenir compte du niveau de développement des pays et auraient des effets préjudiciables sur les petits pays économiquement vulnérables. En outre, cette évolution rapide de la situation commerciale remettait en question la prévisibilité, sans laquelle il était impossible d'instaurer un climat favorable à l'investissement et à l'innovation.

18. Le Secrétaire général adjoint a dit qu'au cours des trois dernières décennies, le système commercial multilatéral avait offert un ensemble de règles claires et transparentes, qui permettaient de limiter les décisions arbitraires en matière de commerce et qui avaient été particulièrement importantes pour les pays économiquement vulnérables, tels que les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés, comme l'attestaient les dispositions relatives à l'accès aux marchés et au traitement spécial et différencié.

L'Accord sur la facilitation des échanges prévoyait de fournir une assistance technique aux pays en développement pour la mise en œuvre d'un ensemble de dispositions minimales de commerce international. Cependant, les règles commerciales de l'OMC restaient inadaptées aux besoins des pays en développement, dont la plupart n'étaient pas parvenus à se servir des instruments de l'Organisation pour diversifier sensiblement leurs économies. Ces pays demeuraient tributaires des exportations des produits de base et la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales avait peu évolué. En outre, les mesures non tarifaires étaient particulièrement dommageables aux pays en développement, et les négociations dans des domaines essentiels pour les pays en développement, tels que l'agriculture, le commerce électronique et les subventions à la pêche, restaient au point mort, ce qui était préoccupant.

19. Il était de plus en plus important de recourir au dialogue pour élaborer des règles commerciales plus équitables, qui non seulement corrigeraient certains des déséquilibres profonds qui avaient conduit à la crise actuelle, mais aussi renforceraient la « dimension développement » du système commercial multilatéral et tiendraient compte de la durabilité du commerce, des changements climatiques et de la révolution numérique ; il fallait réfléchir à la manière de bâtir un système commercial à l'épreuve du temps. Le Secrétaire général adjoint a ajouté que l'intégration régionale et la coopération Sud-Sud pouvaient apporter des gains commerciaux aux pays en développement et que le système des Nations Unies proposait des mécanismes de dialogue multilatéral sur les questions liées au commerce, par exemple par l'intermédiaire du Groupe du Secrétaire général chargé de la question des minéraux critiques pour la transition énergétique, co-dirigé par la CNUCED. La CNUCED continuerait de soutenir les mesures visant à définir l'avenir du système commercial mondial, en collaborant à la mise en place d'un système commercial multilatéral qui favorise le développement.

20. Des déclarations liminaires ont été faites par les représentants des États et des organisations ci-après : Pérou (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) ; Union européenne (au nom de l'Union européenne et de ses États membres) ; Népal (au nom des pays les moins avancés) ; Malaisie (au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique) ; Guatemala (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes) ; Égypte (au nom du Groupe des États d'Afrique) ; République dominicaine (au nom des petits États insulaires en développement) ; Jamaïque (au nom de la Communauté des Caraïbes) ; République islamique d'Iran ; Barbade ; Fédération de Russie ; Brésil ; Indonésie ; République bolivarienne du Venezuela ; Liban ; Cabo Verde.

21. Un groupe régional et plusieurs délégations ont souligné la pertinence du thème de la session (« Mettre les règles du commerce international au service du développement »). Plusieurs groupes régionaux et délégations ont fait observer que l'économie mondiale était de plus en plus fragmentée et faisait face à la montée du protectionnisme, à l'aggravation des tensions géopolitiques, aux dérèglements climatiques et aux ruptures technologiques ; ils ont affirmé qu'un système commercial multilatéral fondé sur des règles, non discriminatoire, inclusif, transparent, équitable et tourné vers le développement était essentiel pour que les principes de stabilité et d'équité soient respectés, qu'une coopération internationale soit possible et que les objectifs de développement durable soient atteints. Quelques groupes régionaux et une délégation ont opposé que l'intégration de nombreux pays en développement au commerce mondial était encore empêchée par des problèmes structurels, tels que la dépendance à l'égard des produits de base, le manque de capacités productives et des obstacles persistants à la création de valeur ajoutée. Quelques groupes régionaux et une délégation ont dit que le système commercial multilatéral offrait un moyen de promouvoir une croissance économique inclusive et de soutenir les trajectoires de développement. Un groupe régional et une délégation ont insisté sur la nécessité de renforcer les capacités productives.

22. Quelques groupes régionaux et délégations ont affirmé qu'un système commercial multilatéral équitable, fondé sur des règles universelles, était indispensable à la croissance du commerce et à la promotion d'un développement durable, en particulier dans les pays en développement et les pays les moins avancés. Quelques délégations ont dit qu'il importait de favoriser la coopération Sud-Sud. Une délégation a dit qu'il fallait rendre les pays en développement mieux à même d'entrer et de progresser dans les chaînes de valeur mondiales. Une autre délégation a insisté sur la nécessité de faire mieux comprendre les problèmes des

petits États insulaires en développement et de chercher à les résoudre. Quelques groupes régionaux et délégations ont dit qu'il fallait agir en accord avec les dispositions relatives au traitement spécial et différencié, lesquelles devaient être renforcées et mieux tenir compte des besoins.

23. Plusieurs groupes régionaux et quelques délégations ont dit qu'à l'approche de la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, il était nécessaire de réaffirmer l'attachement à un système commercial multilatéral équitable, qui tenait compte des besoins des pays en développement, notamment des pays en développement sans littoral, des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés. Quelques groupes régionaux et plusieurs délégations ont dit que les travaux que la CNUCED menait dans ses trois grands domaines d'action étaient essentiels, notamment pour rendre les politiques commerciales plus équitables et centrées sur l'être humain et permettre aux pays en développement de participer pleinement à l'économie mondiale, de tirer parti du commerce et de se doter de stratégies efficaces, orientées vers le développement et alignées sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Un groupe régional a dit que la CNUCED devrait contribuer plus activement à l'avènement d'un système commercial mondial plus équitable et plus inclusif, qui permette à tous les pays de croître, d'innover et de prospérer selon leurs priorités et leurs objectifs de développement. Quelques délégations ont insisté sur la nécessité d'une coordination plus étroite entre la CNUCED et d'autres organisations internationales. Un groupe régional a rappelé que la CNUCED soutenait l'élaboration d'outils d'administration en ligne pour la facilitation de l'investissement et fournissait un appui aux pays les moins avancés d'Afrique et aux petites et moyennes entreprises. Un autre groupe régional a dit que, puisqu'il existait des obstacles structurels non seulement au commerce des marchandises, mais aussi au commerce des services, la CNUCED pourrait examiner les effets des restrictions actuelles sur cette dernière forme de commerce. Une délégation a confirmé qu'il fallait créer un groupe intergouvernemental d'experts sur les produits de base et le développement, ainsi qu'un groupe régional y avait invité plus tôt au cours de la session.

24. Une délégation a souligné l'importance des minéraux critiques et la nécessité d'une participation équitable des pays en développement aux chaînes de valeur, et a fait observer que les mesures coercitives unilatérales avaient un effet macroéconomique négatif à long terme, qui enlevait toute crédibilité aux personnes qui les imposaient. Il fallait analyser les problèmes rencontrés par le système commercial multilatéral, intensifier les travaux concernant le Système global de préférences commerciales entre pays en développement et faciliter la modernisation des préférences non réciproques, afin de créer des conditions plus équitables pour le commerce et le développement. Une autre délégation a fait observer que les mesures coercitives unilatérales avaient provoqué des pertes dans des secteurs stratégiques et a dit qu'il fallait charger un groupe de travail d'étudier l'impact des mesures coercitives unilatérales sur le commerce mondial et sur le développement durable.

25. Exerçant son droit de réponse, un groupe régional a déclaré que les sanctions qu'il appliquait étaient conformes au droit international et systématiquement ciblées, en ce qu'elles visaient uniquement ceux qui enfreignaient la loi, et non les populations civiles. En outre, les politiques climatiques étaient soumises à des consultations et menées de façon transparente, et étaient accompagnées de mesures d'appui et de coopération avec de nombreux pays en développement.

2. Rapport intérimaire sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers (Point 7 de l'ordre du jour)

26. Le secrétariat de la CNUCED a présenté les travaux que la Division du commerce international et des produits de base avait menés dans les trois grands domaines d'action, à savoir la recherche et l'analyse, la formation de consensus et la coopération technique.

27. Un groupe régional a formulé des remerciements pour le soutien reçu pendant les préparatifs de la seizième session de la Conférence. Il a dit que, par ses travaux de recherche, la CNUCED pouvait suggérer des moyens de financer les contributions déterminées au niveau national des pays les moins avancés et qu'elle devrait continuer de fournir une assistance aux pays les moins avancés pour la collecte de données.

B. Mettre les règles du commerce international au service du développement

(Point 6 de l'ordre du jour)

28. La Réunion d'experts pluriannuelle a tenu une réunion-débat au titre de ce point de l'ordre du jour.

29. Le secrétariat de la CNUCED a présenté le sujet, tel qu'il est exposé dans le document TD/B/C.I/60.

30. La réunion-débat comptait cinq intervenants : la doyenne de l'École d'affaires internationales, Institut d'études politiques de Paris ; un professeur de géopolitique et de stratégie de l'International Institute for Management Development, Lausanne (Suisse) ; le Représentant permanent de la Barbade auprès de l'Office des Nations Unies à Genève ; le Représentant permanent de l'Égypte auprès de l'Office des Nations Unies à Genève ; la Représentante permanente de la Zambie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

31. La première intervenante a dit que les États membres avaient l'objectif commun de promouvoir une croissance et des emplois de qualité par la voie du commerce et de l'investissement, mais devaient composer avec les changements technologiques, la décarbonisation et les tensions géopolitiques. Trois enseignements étaient à retenir : les mesures commerciales unilatérales étaient inefficaces ; les pays vulnérables devaient être protégés contre les perturbations des échanges commerciaux ; il fallait renforcer l'intégration commerciale et financière. Il fallait maintenir la coopération, repenser le système commercial et renforcer les politiques nationales afin que le développement économique soit inclusif et résilient.

32. Le deuxième intervenant a réaffirmé que la réforme de l'OMC était une nécessité et qu'il fallait apporter des solutions fondées sur des données et riches de l'acquis aux problèmes actuels, tels que l'augmentation des mesures commerciales unilatérales. Il a présenté des études de cas qui mettaient en évidence les diverses conséquences de la perte de l'accès au marché états-unien et affirmé que l'ouverture des marchés mondiaux, la réorientation des exportations et la compétitivité des exportateurs étaient essentielles. En ce qui concernait le déplacement de courants commerciaux, il a insisté sur la nécessité de prendre des mesures proportionnées et éclairées, d'adopter des stratégies de diversification des exportations et de renforcer les politiques nationales de l'offre.

33. Le troisième intervenant a dit que l'OMC restait indispensable, mais devait revoir ses règles et modifier son système de prise de décisions afin de restaurer la confiance. Le traitement spécial et différencié devait être préservé et utilisé de façon stratégique, de manière à tenir compte des inégalités économiques réelles. Il fallait que les pays en développement soient capables de tirer parti du commerce mondial dans des secteurs tels que les technologies propres, la santé et les produits durables, notamment grâce à un meilleur accès à l'aide liée au commerce, au financement et aux activités de renforcement des capacités, ce qui passerait notamment par une redynamisation de l'initiative Aide au commerce et une redéfinition des modèles d'aide publique au développement. En outre, la CNUCED devait apporter sa contribution en analysant la manière dont les pays en développement avaient utilisé les flexibilités prévues par l'OMC.

34. Le quatrième intervenant a dit qu'il fallait moderniser les dispositions relatives au traitement spécial et différencié et qu'il importait de maintenir les principes fondamentaux de l'OMC tels que la prévisibilité, la non-discrimination et la transparence, dans le cadre de la réforme, pour garantir l'efficacité des mesures de développement. À l'OMC, l'Égypte avait pu constater qu'un lien était établi entre les règles commerciales et les objectifs de développement durable. Il fallait sensibiliser davantage à la question des ressources et mieux utiliser celles-ci.

35. La cinquième intervenante a expliqué comment les échanges commerciaux, en particulier dans le cadre de l'OMC, avaient sous-tendu le développement économique de la Zambie. L'Accord sur la facilitation des échanges avait permis au pays de bénéficier d'une simplification des formalités aux frontières, d'une administration douanière plus efficace et d'un renforcement de la coopération commerciale régionale. Parmi les principales

réalisations figuraient la création d'un comité national de facilitation des échanges, l'adoption du Système douanier automatisé de la CNUCED, le lancement d'un portail d'information commerciale, la mise en place de guichets douaniers uniques et la réduction du délai de dédouanement. Cependant, des problèmes subsistaient. Il restait à surmonter le manque de ressources financières, le déficit de sensibilisation et le défaut de coordination aux frontières.

36. Au cours du débat qui a suivi, une délégation a remercié la CNUCED pour l'espace de dialogue sur les questions financières et commerciales qu'elle offrait, en particulier aux pays qui n'étaient pas membres de l'OMC. En réponse à la question d'une délégation sur les techniques de négociation, un intervenant a mis en garde contre la fermeture des marchés. Un autre intervenant a insisté sur la nécessité de définir des objectifs de négociation clairs et de déterminer quels éléments ne souffriraient aucune concession ; il a présenté les stratégies de réorientation des exportations comme des substituts aux accords commerciaux bilatéraux. Un groupe régional a invité à la prudence quant à l'efficacité d'une réorientation des exportations, car les mesures souveraines pouvaient se propager et causer un ralentissement général de l'activité. En réponse à la question d'une délégation sur la manière de rendre le commerce plus inclusif et plus durable, un intervenant a expliqué que des politiques nationales fortes s'imposaient du fait de la disparité des effets auxquels il fallait faire face. Des délégations ont dit qu'il fallait trouver des solutions multilatérales aux problèmes mondiaux émergents, en particulier ceux que soulevaient les changements climatiques, la durabilité environnementale, la transition écologique et la transition numérique, en précisant que les règles commerciales pertinentes devraient être établies dans le cadre du système commercial multilatéral et tenir compte des pays en développement.

37. Plusieurs délégations ont dit que le commerce jouait un rôle essentiel dans la croissance économique et dans la réduction de la pauvreté et que le système commercial multilatéral devait notamment avoir pour caractéristiques d'être fondé sur des règles, non discriminatoire, ouvert, équitable, inclusif et transparent. En conséquence, l'OMC et le système commercial multilatéral devaient faire l'objet de réformes concrètes, qui concerneraient notamment le rétablissement du mécanisme de règlement des différends, le transfert de technologies et l'agriculture. En outre, plusieurs délégations ont parlé des obstacles qui empêchaient les pays en développement, en particulier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés, de participer pleinement au système commercial mondial. Il s'agissait notamment de problèmes systémiques tels que le manque de capacités industrielles, la dépendance à l'égard des produits de base, le déficit de financement et les inégalités technologiques. En outre, plusieurs délégations ont souligné le rôle essentiel de la CNUCED, qui apportait une aide aux pays en développement dans ses trois grands domaines d'action.

38. Quelques délégations ont expliqué comment des mesures unilatérales récentes avaient alimenté les tensions commerciales, mis à mal la stabilité économique mondiale et touché de manière disproportionnée les pays en développement. Elles se sont déclarées préoccupées par les conséquences à long terme pour le système multilatéral et les efforts mondiaux de développement. Quelques groupes régionaux et une délégation ont dit qu'il importait de poursuivre et de renforcer l'assistance technique, notamment en ce qui concernait la facilitation du commerce, les mesures non tarifaires, la transition numérique et l'exploitation des accords commerciaux régionaux et multilatéraux. Un groupe régional et quelques délégations ont dit qu'il fallait renforcer les mesures d'appui aux pays en développement afin que ceux-ci soient en mesure de participer effectivement aux négociations menées à l'OMC et de tirer avantage du commerce international. Quelques délégations ont invité la CNUCED à contribuer plus activement à la réforme du système commercial multilatéral et à s'assurer que les opinions et les objectifs prioritaires des pays en développement et des pays vulnérables soient pleinement pris en considération. D'autres délégations ont réaffirmé que la CNUCED, par son mandat et son pouvoir fédérateur, avait un rôle indispensable à jouer à cet égard.

III. Questions d'organisation

A. Ouverture de la session

39. La quinzième session de la Commission du commerce et du développement a été ouverte au Palais des Nations, à Genève, le 28 avril 2025, par le président de la quatorzième session, M. Muhammadou MO Kah (Gambie).

B. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

40. À la séance plénière d'ouverture, le 28 avril 2025, la Commission a élu le Bureau suivant :

Présidence : M. Alireza Jeyrani Hokmabad (République islamique d'Iran)

Rapporteur : M. Andrei Rusu (Roumanie)

Vice-Présidence : M. Thulfiqar Ali Bader Altemimy (Iraq)

M^{me} Ana Libertad Guzmán Villeda (Guatemala)

41. Le Président de la Commission a informé les représentants que le groupe B n'avait pas désigné de candidats pour les deux postes à la vice-présidence et que le groupe C n'avait pas désigné de candidat pour la vice-présidence.

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

42. À la séance plénière d'ouverture, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire de la session, publié sous la cote TD/B/C.I/59. Cet ordre du jour se lisait comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapports des réunions d'experts :
 - a) Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement ;
 - b) Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement ;
 - c) Réunion d'experts pluriannuelle sur le renforcement d'un environnement économique favorable à tous les niveaux à l'appui d'un développement inclusif et durable, et la promotion de l'intégration et de la coopération économiques ;
 - d) Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce.
4. Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence.
5. Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la protection du consommateur.
6. Mettre les règles du commerce international au service du développement.
7. Rapport intérimaire sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers.
8. Questions diverses.

9. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

D. Questions diverses

(Point 8 de l'ordre du jour)

43. La Commission n'était saisie d'aucune autre question en suspens.

E. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement

(Point 9 de l'ordre du jour)

44. À la session plénière de clôture, le 30 avril 2025, la Commission a autorisé le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport après la clôture de la session. Le rapport de la session serait soumis au Conseil du commerce et du développement.

Annexe

Participation*

1. Les États membres de la CNUCED ci-après étaient représentés à la session :

Angola	Lituanie
Bhoutan	Malaisie
Bolivie (État plurinational de)	Maroc
Brésil	Mozambique
Cabo Verde	Namibie
Chili	Nauru
Chine	Niger
Congo	Oman
Côte d'Ivoire	Pakistan
Égypte	Paraguay
Espagne	République de Corée
Estonie	République dominicaine
État de Palestine	République-Unie de Tanzanie
Éthiopie	Roumanie
Fédération de Russie	Saint-Siège
Gabon	Samoa
Guatemala	Thaïlande
Guinée	Togo
Guyana	Trinité-et-Tobago
Haïti	Türkiye
Iran (République islamique d')	Turkménistan
Iraq	Uruguay
Jamaïque	Venezuela (République bolivarienne du)
Japon	Viet Nam
Lesotho	Zambie
Liban	Zimbabwe
Libye	
2. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Union européenne
3. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session :

Union postale universelle
4. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Catégorie générale

International Network for Standardization of Higher Education Degrees

* La présente liste ne mentionne que les participants inscrits. La liste complète des participants porte la cote TD/B/C.I/INF.15.